

Règles des Olympiades de la Saint-Pierre

Les Olympiades de la Saint-Pierre : Challenge inter-quartiers

Objectifs :

Proposer aux Sallois un moment de convivialité autour d'épreuves thématiques*, réunissant petits et grands, sous la bannière de leur quartier.

Leurs missions : Cumuler le plus de points à chaque épreuve pour faire gagner son équipe et décrocher le bouclier de la Saint-Pierre, qui sera ensuite remis en jeu l'année suivante.

**artistique, sportive, ludique, loufoque et culturelle.*

Composition des équipes :

Chaque équipe devra représenter un quartier et sera composée de 6 membres, dont :

- 2 enfants/adolescents (de 6 à 16 ans) ;
- 2 adultes (+ de 16 ans) ;
- 2 sages (+ de 62 ans).

La mixité devra être respectée.

Plusieurs équipes pourront représenter le même quartier.

Le capitaine sera désigné avant la première épreuve.

Ce dernier aura pour mission de désigner, avec l'accord de ses coéquipiers, les personnes qui participeront à chacune des épreuves annoncées. Il devra également motiver ses troupes, veiller à l'esprit d'équipe et assurer la bonne ambiance.

Tout comportement inadapté d'un membre d'une équipe pourra être sanctionné par le jury qui se réserve le droit de disqualifier une équipe en cas de litiges. Gardez le sourire, et vous pourrez cumuler des points bonus !

Inscriptions :

Seul ou en équipe, remplissez le [formulaire d'inscription en ligne](#) ou envoyez un mail à associations@ville-de-salles.com en précisant : votre nom, prénom, âge, vos coordonnées (mails ou téléphoniques) ainsi que le quartier que vous représenterez. Si vous souhaitez inscrire une équipe complète, il vous faudra faire de même pour chacun des membres.

Pour les mineurs, merci de nous faire parvenir une autorisation parentale.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 19 juin 2022, inclus.

Jury :

Le jury sera composé de 4 Sallois et présidé par l'élue à la vie associative, Madame Fabienne PASQUALE.

Droit à l'image :

Une autorisation de droit à l'image vous sera remise le jour-j et devra être remplie, signée et retournée avant le début des épreuves.

Assurance :

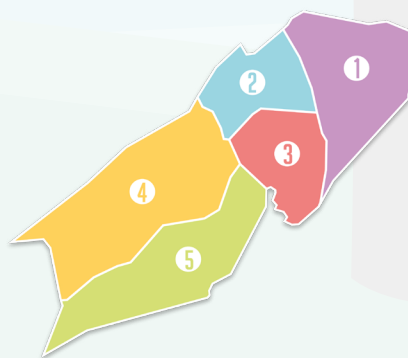
La commune de Salles est couverte par une police d'assurance responsabilité civile en tant qu'organisateur d'événements.

La commune informe les participants de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident auprès de l'assureur de son choix.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes et dommages aux biens éventuels.

Information pratique :

Rendez-vous le samedi 25 juin 2022, sur la place du Champ de foire à 13h30, muni d'une brouette et de votre bonne humeur !



Formulaire
en ligne